

Le respect des droits d'auteur en contexte d'élaboration d'épreuves BIM (GRICS)

La GRICS est un organisme à but non lucratif au service des organismes scolaires. Toutefois, les règles qui encadrent les droits d'auteur des textes et images utilisés et diffusés diffèrent, en partie, de celles auxquelles les organismes scolaires doivent se soumettre. Les épreuves conçues pour BIM ou en collaboration avec l'équipe BIM doivent donc se conformer à certaines exigences particulières en vue d'assurer le respect de la Loi sur le droit d'auteur.

Les principes en bref

D'emblée, toute œuvre peut être protégée par une licence ou bien faire partie du domaine public.

Les textes et les images issus du domaine public, tout comme ceux créés par les équipes d'élaboration, peuvent être utilisés et diffusés par BIM (preuves à l'appui). Dans les autres cas, des vérifications doivent être effectuées.

Utilisation de textes






L'équipe BIM doit obtenir une autorisation des auteurs afin d'utiliser et de diffuser une œuvre (excluant le domaine public et les créations originales). Il incombe à l'équipe BIM d'obtenir cette autorisation; cette étape peut requérir un certain temps et l'obtention des droits n'est pas assurée.

Pour ces raisons, tous les textes utilisés dans les épreuves BIM doivent clairement être accompagnés de la référence (auteur et source). Ces textes peuvent être :

- des créations originales de l'équipe d'élaboration;
- du domaine public;
- des œuvres publiées, accompagnées de l'information concernant l'auteur et la source, afin que l'équipe de BIM puisse faire les demandes d'acquiescement des droits d'auteurs.

Utilisation d'images

Il existe plusieurs types de licences, dont la plus connue est sans doute la licence *Creative Commons*. Voici quelques exemples de licences selon le modèle *Creative Commons* :

Logo	Licence	Utilisation en contexte d'élaboration BIM
	Domaine public	Autorisation d'utiliser et de diffuser l'image sans restrictions.
	CC – BY	Autorisation d'utiliser et de diffuser l'image, en créditant obligatoirement l'auteur.
	CC – BY – ND	Autorisation d'utiliser et de diffuser l'image, en créditant obligatoirement l'auteur. Dans ce cas, il n'est pas permis de modifier l'image.
	CC – BY – SA	Il n'est pas possible d'utiliser et de diffuser une image qui comporte la condition « Share Alike » ou « Partage dans les mêmes conditions ».
	CC – BY – NC	Il n'est pas possible d'utiliser et de diffuser une image qui comporte la condition « Non commercial ».

Les images utilisées dans les épreuves BIM doivent être clairement accompagnées de la référence (auteur et source). Ces images peuvent être :

- des créations originales de l'équipe d'élaboration;
- du domaine public;
- sous licence CC – BY ou CC – BY – ND et accompagnées du nom de l'auteur et de la source;
- accompagnées d'une description claire et précise, afin d'être créées par le graphiste de l'équipe BIM (lorsqu'il sera nécessaire de produire une image sur mesure).

N'hésitez pas à prendre contact avec les membres de l'équipe BIM pour toute question au sujet du respect du droit d'auteur en contexte d'élaboration d'épreuves.

L'équipe BIM